



Depuis sa fondation romaine sous le nom de Ratiatum, Rezé est LA porte d'entrée du Sud-Loire !

Troisième commune de la métropole nantaise, Rezé c'est un art de vivre, une convivialité sachant mêler son passé de cité fluviale et son avenir de ville nature au cœur de l'une des agglomérations les plus dynamiques de France. Ville en plein essor et attractive avec ses PME innovantes et le deuxième plus grand MIN (Marché d'Intérêt National) de France, elle peut aussi s'appuyer sur ses 500 associations, ses 13 000 licenciés sportifs et son patrimoine naturel et architectural remarquable.

Les 42 000 habitants peuvent compter sur les 950 agents de la commune qui assurent au quotidien près de 180 missions au service de la population et du territoire. Venez relever de nouveaux défis en rejoignant la Ville de Rezé !

## 2 postes de jardinier (f/h)

**Date de publication :** 20/12/2021

**Type de recrutement :** titulaire exclusivement ou ouvert aux agents contractuels

**Date limite de dépôt des candidatures :** 23/01/2022

**Nombre de poste :** 2

**Localisation du poste :** Ville de Rezé, Jardiversité

**Grade(s) :** Adjoint technique

### CONTACTS

Michel Ollivier – Chef de service –  
02.40.84.42.23

Marion Le Berre – gestionnaire  
emplois/mobilité – 02.40.84.45.93

### Descriptif du service

La direction de l'environnement, est chargée de déployer la stratégie de ville nature et d'agir en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire. Elle œuvre notamment au développement et au maillage des trames vertes, bleues et brunes. Elle réunit le service des espaces verts (SEVE), le service du développement durable et la mission santé environnementale, dans une organisation qui reste à construire.

Le service des espaces verts composée de 55 agents répartis en 4 équipes.

### Missions

Le jardinier veille au respect des règles de vie commune du service et d'un service public de qualité. Il s'implique dans les perspectives d'évolution du métier, des enjeux environnementaux et de la sensibilisation de l'utilisateur.

Au sein de la direction environnement et sous l'autorité d'un responsable de secteur espaces verts, vous assurez l'entretien et la création d'espaces verts avec professionnalisme et expertise technique.

- Vous entretenez et contribuez à la création des espaces verts et naturels publics dans le respect de l'environnement et en utilisant les matériels, engins et produits adaptés
- Vous conduisez les véhicules, transportez le matériel dédié et veillez au maintien en bon état du matériel utilisé et des locaux, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Vous collaborez à la prise en compte du public et à la sensibilisation en matière environnementale en créant un lien de proximité avec les usagers.



## Profil recherché

Disposant d'un diplôme et/ou d'une expérience en aménagements paysagers, vous maîtrisez les techniques horticoles et paysagères.

Vous appréciez le travail en équipe et êtes sensible à la gestion durable des espaces verts.

Vous disposez du permis B et idéalement du permis C.

## Informations complémentaires

- Temps de travail : complet, 35h hebdomadaire annualisé avec des horaires d'été
- Rémunération : statutaire + régime indemnitaire + prime de service public
- Avantages : restauration municipale, participation mutuelle et prévoyance, COS

**Vous souhaitez rejoindre notre équipe ? Envoyez-nous votre candidature**

### Vous souhaitez postuler ?

Envoyez CV, lettre de motivation, dernier arrêté et dernier bulletin de salaire par mail en rappelant l'intitulé du poste à : [emploiscompetences@mairie-reze.fr](mailto:emploiscompetences@mairie-reze.fr)

Ou **postulez directement sur le site de la Ville** : [Formulaire de candidature](#)

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.

Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.